

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 28 novembre 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	21 novembre 2022	22 novembre 2022
23	18	18 + 5		

**Délibération 2022\_10\_02 : Election du Maire**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Jackie ALBERT, le plus âgé des membres du Conseil.

**Membres présents :** Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

**Membres absents non représentés :**

**Membres absents représentés :** Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Fanny GRIMAUD), Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Jackie ALBERT)

**Secrétaire de séance :** Sandrine GUIBERT

**Vu** le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-7,

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin :**

Nombre de bulletins	23
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

- M. DUBOURGNOUX Denis	12 voix
- Mme DUMONT Isabelle	8 voix
- M. KAMP Berend	3 voix

M. Denis DUBOURGNOUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 200080091 - 20221128 - 2022_10_02 - - DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 30/11/2022
Rendu exécutoire le 30/11/2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.  
SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 29 novembre 2022.  
Le Maire,



Denis DUBOURGNOUX